

## DÉLIBÉRATION N° CS 2021-04-061

### MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES / APPEL D'OFFRES OUVERT / COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES SUR LE SECTEUR SUD – S18PF027 / TITULAIRE PAPREC-NCI ENVIRONNEMENT / AVENANT N°1

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 décembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge à Saint Porchaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Michel LALAZON – Serge BERNET  
Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Pierre TUAL – Emmanuel JOBIN  
Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ  
Sylvain BARREAU – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

**Présents / Membres suppléants****Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON (*excusée*) – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Hubert COUPEZ – Jean-Luc DUGUY (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD  
Stéphane AUGÉ – Pascal ALVAREZ – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Sylvain FAGOT (*excusé*)  
Laurent RENAUD

**Secrétaire de séance**

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

**Convocations envoyées le :**

07 décembre 2021

**Affichage de la convocation le :** 07 décembre 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

**Publication (affichage) ou notification du :**

20 décembre 2021



**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux procédures de passation des marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**Vu** le CCAG-Fournitures courantes et services,

**Considérant** que le marché a été notifié au titulaire PAPREC-NCI ENVIRONNEMENT le 06 février 2019 pour un démarrage des prestations à compter du 1<sup>er</sup> mars suivant pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée maximale de 6 ans,

**Considérant** la mise en place de conteneurs gros volume sur certaines communes collectées par le prestataire, ce dernier, n'ayant pas les véhicules robotisés adéquats ne peut les collecter ; il est donc nécessaire d'établir un avenant pour échanger les communes,

**Considérant** le projet d'avenant ci-joint,

**Il est proposé au Comité syndical :**

- D'approuver le projet d'avenant n°1,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant avec PAPREC-NCI ENVIRONNEMENT, conformément aux éléments précités.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
22 membres présents, 22 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 avec PAPREC-NCI ENVIRONNEMENT,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 17 décembre 2021

Extrait certifié conforme,

Le Président,

**Jean GORIOUX**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*



# MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

*COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS  
ET RECYCLABLES SUR LE SECTEUR SUD  
S 18 PF 027*

**AVENANT N°1**

**Entre les soussignés :**

## Le syndicat mixte CYCLAD

Représenté par Monsieur Jean GORIOUX, son Président dûment habilité à cet effet par le Comité Syndical réuni le 16 décembre 2021 (délibération n° CS 2021-04-061),

Désigné ci-après « CYCLAD »,

**Et,**

## PAPREC OUEST 17 – NCI ENVIRONNEMENT

Siret n°317 428 233 00611,

Dont le siège social est à PARIS (75008) – 7, rue du Docteur Lancereaux,

Représentée par Christophe MALLEVAYS, agissant en qualité de Directeur Département Collectivités,

Désignée ci-après « NCI - PAPREC »



## **PRÉAMBULE**

Le marché a été notifié le 06 février 2019 au titulaire PAPREC-NCI ENVIRONNEMENT pour un démarrage des prestations à compter au 1<sup>er</sup> mars suivant, pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction expresse par période d'un an et au maximum 2 fois, soit une durée globale de 6 ans.

La mise en place de conteneurs gros volumes sur des communes du territoire ne peuvent être collectés par le prestataire ; il est donc nécessaire d'établir un avenant pour transférer certaines communes.

### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La commune concernée par la mise en place de conteneurs gros volumes :

↳ Taillebourg

Cette dernière sera collectée par Cyclad.

La commune collectée par le prestataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

↳ Taillant

D'autres communes sont susceptibles d'être concernées ; un courrier en recommandé avec accusé réception sera, dans ce cas, notifié au titulaire.

#### **ARTICLE 2 : ÉCONOMIE DU MARCHÉ**

Cet avenant ne bouleverse pas l'économie globale du marché.

#### **ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES**

Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

Fait en 1 exemplaire original.

Le .....

**Le syndicat mixte CYCLAD,**  
Le Président,  
**Jean GORIOUX**

**NCI-PAPREC OUEST 17,**  
Le Directeur Département Collectivités,  
**Christophe MALLEVAYS**

